

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 MAI 2026

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-et-un mai deux mille vingt-six s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION DE
PARTENARIAT
POUR
L'ORGANISATION
DE LA BIENNALE
URBAINE DE
SPECTACLES
2026 (BUS 2026)

PRÉSENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Lisa YAHIAOUI, Moussou NIANG, Daniel GUIRAUD, Sigalit LAVON, Martin DOUXAMI, Dany PERIA, Christophe PAQUIS, Valérie LEBAS, Nancy AGUILERA TORRES, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Alexia FERRIEUX, Louis JESU, Richard LE PONTOIS, Amadou N'DIAYE, Chloé PETAT, Charlotte PLASSE, Sami HMISSI, Delphine PUPIER, Héroïse VANHULST, Michaël BERREBI, Patrick CARROUER, Tiffany GEORGES, Judith LINDENBERG, Yves MERILLOU, Michel FRECHOU, Maria ZINE, Théo CHEVALLIER,

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS ; Simon BERNSTEIN par Martin DOUXAMI, Zola CHICHMINTSEVA-KONDAMAMBOU par Sander CISINSKI Martine PIAN par Patrick CARROUER, Liliane GAUDUBOIS par Lisa YAHIAOUI

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2026

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DE LA BIENNALE URBAINE DE SPECTACLES 2026 (BUS 2026)

LE CONSEIL,

Sur proposition de M. le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Considérant que la Ville des Lilas souhaite s'associer avec les villes de Pantin, de Romainville, du Pré Saint-Gervais, le Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec, la ville de Bobigny ainsi que la ville de Bondy en partenariat avec la *Maison des jonglages* pour la 8^{ème} édition de la *Biennale urbaine de spectacles* lors de laquelle plusieurs spectacles ou manifestations associées seront présentées du 30 juin au 5 juillet 2026, dans divers lieux de Seine-Saint-Denis.

Considérant que la production déléguée de la *Biennale urbaine de spectacles* sera confiée à la ville de Pantin.

Considérant que pour ce faire, il convient de solliciter l'approbation du Conseil municipal pour la signature de la convention ci-annexée qui définit les modalités de coproduction de la BUS 2026 entre la ville de Pantin et la ville des Lilas ;

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ARTICLE 1 : Approuve la convention de partenariat pour l'organisation de la *Biennale urbaine de spectacles* 2026 (BUS 2026)

ARTICLE 2 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Mme la Trésorière Municipale de la ville des Lilas, ainsi qu'aux intéressés.

Délibération votée par 35 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Elu.es ayant voté contre	Elu.es s'étant abstenu.es
/	/

Le Maire des Lilas

La secrétaire de séance


Lionel BENHAROUS


Lisa YAHIAOUI

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260612-D134-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026
Publication : 15/06/2026